



Dossier de demande de subvention 2016

Monsieur le Président du Conseil Départemental

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU TOURISME
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES
 Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS11096 57036 METZ CEDEX 1

Création ou remise à niveau des collections de base Communes de moins de 3 000 habitants

Date limite de remise du dossier : 25/04/2016

Les dossiers sont à adresser à :

Conseil Départemental de la Moselle – Direction de la Culture et du Tourisme
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques
 1 rue du Pont Moreau – C.S 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

1. Le Demandeur (Commune ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Bibliothèque :

Nom du responsable de la bibliothèque :

Tél. : Email :

Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

2. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

se reporter à la fiche annexe 1

3. Présentation du projet

(à compléter avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque)

3.1 Description du projet de développement des collections

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.2 Calendrier de mise en œuvre

Date(s) prévisionnelle(s) des acquisitions

.....

.....

.....

.....

JOINDRE LA LISTE PRÉVISIONNELLE ET LE DEVIS EN ANNEXE DU DOSSIER

4. Conditions d'attribution de la subvention

Le dossier de demande de subvention portant sur la création ou la remise à niveau des collections s'adresse aux bibliothèques des communes de moins de 3 000 habitants et des intercommunalités du réseau départemental qui respectent les conditions fixées dans le règlement d'attribution.

Cette aide, d'un montant forfaitaire de 1 200 €, est destinée à la création ou la remise à niveau des collections de base des bibliothèques du réseau départemental en conformité avec leur mission de service public et la politique de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques.

Le projet doit être validé par le référent de territoire de la bibliothèque qui accompagne la bibliothèque dans le suivi du projet.

4.1 Conditions d'attribution de l'aide

Pour que la demande soit recevable, la commune doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La commune doit consacrer au minimum 1 euro par habitant pour les acquisitions de documents de la bibliothèque (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;

- La commune doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 17 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la « Formation de base » ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de formations 2016 de la DLPB :
 - Panorama du roman policier ;
 - Comment présenter et faire la mise en valeur spécifique d'un fonds de romans policiers ;
 - Des livres pour ados : découvrir les principales collections et les principaux genres ;
 - Panorama du roman fantastique et de science-fiction ;
 - Points noirs et sacs d'ados (Mise en valeur et promotions des collections) ;
 - Coups de cœur autour de la BD /Comment constituer une bibliothèque BD « idéale ».
- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB ;
- Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique ;
- La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement (les périodiques, les documents audio-vidéo, les livres lus, les ressources numériques peuvent faire l'objet de la subvention) et pour un maximum de 3 supports différents.

4.2 Pièces à fournir

- Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :
 - Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune ou du Président de l'EPCI) ;
 - Lettre de la commune ou de l'intercommunalité s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
 - Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal ;
 - Rapport d'activité 2015 de la bibliothèque (la fiche collections renseignée) ;
 - Liste et devis du projet d'acquisitions ;
 - Fiche annexe 1 complétée avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque.

Fait à , le

**Signature et cachet du Maire,
du Président**

Pour toutes les opérations réalisées avec une participation départementale, le bénéficiaire s'engage à apposer sur les supports d'information créés à l'intention du public la mention suivante : « Avec le soutien financier du Département de la Moselle », accompagnée du logo (disponible sur simple demande) et pourra faire l'objet d'une communication officielle à la presse en présence de représentants des collectivités bénéficiaires et du Département de la Moselle.

Culture et Tourisme · Lecture Publique et Bibliothèques

✉ : Conseil Départemental de la Moselle · 1 rue du Pont Moreau · CS 11096 · 57036 Metz Cedex 1

Tél : 03 87 35 02 51 ou 38 · Fax : 03 87 35 02 09 · www.moselle.fr

Fiche annexe 1

Dossier de demande de subvention 2016

Monsieur le Président du Conseil Départemental

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU TOURISME
DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES
 Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS11096 57036 METZ CEDEX 1

Création ou remise à niveau d'une collection de base

1. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

1.1 Description des publics potentiels

- Bibliothèque municipale → population de la commune :
- Bibliothèque intercommunale → population totale des communes :

1-2 Résultats de l'analyse des collections avec le rapport d'activité et les statistiques (analyse à mener avec l'aide du référent)

.....

.....

.....

.....

1.2 Données sur la structure de la population (segmentation par âge) (à remplir avec l'aide de votre référent de territoire)

Tranche d'âge	Population de la commune			Inscrits à la bibliothèque		
	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL
0 - 14 ans						
15 - 24 ans						
25 - 59 ans						
60 ans et plus						

Tranche d'âge	Taux de pénétration I/P		
	M	F	TOTAL
0 - 14 ans			
15 - 24 ans			
25 - 59 ans			
60 ans et plus			

2. Projet de développement des collections

2.1 Analyse de l'existant et du projet de développement

Une analyse qualitative des collections doit être menée pour vérifier les forces et faiblesses et les manques éventuels en fonction des publics non touchés, de l'état des collections ou de la mise en œuvre d'un partenariat

SITUATION ACTUELLE			PROJET D'ÉVOLUTION et OBJECTIFS	
Collections actuelles	Nombre de documents	% des collections totales	Quantité estimée	Objectifs
1-				
2-				
3-				

Fait à, le

**Signature et cachet du Maire,
du Président ou de son représentant**